



# JOURNAL OFFICIEL

## District Seine & Marne

### SOMMAIRE

-Infos PV Commission de Discipline des 28.04.26 & 06.05.26

-Infos PV Commission d'Appel Disciplinaire du 30.04.26

- PV Commission des Statuts et Règlements du 05.05.26

-PV CDPME du 05.05.26

-PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 04.05.26

PV Commission d'Organisation des Compétitions du 07.05.26

-PV Commission restreinte du Foot Animation du 06.05.26

-Classements Fair-Play au 17.04.26



Suite au tirage des Coupes du 12 février 2026, diffusé en direct sur YouTube, le parcours vers les finales s'est poursuivi avec intensité sur tous les terrains.

Plusieurs équipes ont déjà validé leur place en finale, tandis que les dernières demi-finales se disputent jusqu'au 14 mai pour compléter les affiches des finales.

Rendez-vous à la fin du mois de mai à Le Mée-sur-Seine pour vivre les Finales des Coupes 2026 et clôturer cette édition dans une ambiance de fête et de passion du football.

### FINALES A VENIR

Vendredi 8 mai 2026  
à Roissy-en-Brie

Finales Challenges 77 :

- U10
- U12

Finales des Critériums Féminins à 8

Mercredi 20 mai 2026

Lieu à déterminer

Finales Futsal U18F & U15F

Finale Futsal seniors

### DOSSIERS D'ENGAGEMENTS ET D'ALTERNANCES



Vous pouvez désormais saisir vos dossiers d'engagements et d'alternances pour la saison 2026-2027 des équipes de votre club dans les différentes compétitions de Ligue et de District. Le dossier d'engagement se remplit directement en ligne via l'extranet LPIFF. Toutes les informations sur les sites de la Ligue et du District.

### JOURNEE

### NATIONALE DES DEBUTANTS 2026 U6G/U7G et U6F à U9F

Le District donne rendez-vous à tous les jeunes licencié(e)s du département pour l'un des temps forts de la saison : la Journée Nationale des Débutants

**Samedi 13 juin 2026**  
**à Villeparisis**

Cette journée, dédiée aux plus jeunes footballeurs et footballeuses, sera placée sous le signe du **jeu, du partage et de la convivialité**. L'objectif : permettre aux enfants de clôturer la saison dans une **ambiance festive et 100% football**, entourés de leurs éducateurs, dirigeants et familles.



# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures  
- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 09 & 10 mai 2026



M. Jean-Paul PEYRIN  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

## MONTRY

### COMMISSION

Mardi 12 mai 2026

Commission des Statuts et  
Règlements

-  
18H00

## LE MEE

### COMMISSION

Mercredi 13 mai 2026

Commission de Discipline

-  
16H00

# CLASSEMENTS

## PROVISOIRES

### CHALLENGE FAIR - PLAY



# CLASSEMENT

## CHALLENGE FAIR PLAY



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2

#### SENIORS D1

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	CLAYE SOUILLY	33	3	0	0	36
2	LE MÉE	32	6	0	0	38
3	GRETZ TOURNAN	33	3	6	0	42
4	FONTAINEBLEAU	42	3	6	0	51
5	SENART MOISSY	44	12	0	0	56
6	VAL D'EUROPE	46	8	12	0	64
7	LOGNES	62	8	0	0	68
8	ROISSY EN BRIE	47	3	12	6	68
9	SERVON	44	21	0	6	71
10	CHELLES	62	9	6	0	77
11	COMBS LA VILLE	53	12	12	0	77
12	VAL DE FRANCE	54	18	12	0	81



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2

#### SENIORS D2 A

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	TRILPORT	23	3	0	0	26
2	QUINCY VOISINS	22	3	6	0	31
3	MAGNY LE HONGRE	26	6	0	0	32
4	MEAUX	33	0	0	0	33
5	VILLEPARISIS	31	12	0	0	43
6	PONTAULT COMBAULT	28	3	12	0	43
7	BRIE	34	6	6	0	46
8	OTHIS	46	6	6	0	46
9	BUSSY	38	9	0	0	47
10	VAIRES	43	12	6	0	61
11	COULOMMIERS	45	12	6	0	63



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2

#### SENIORS D2 B

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	COUNTRY ACADEMIE	21	6	0	9	27
2	PONTAULT COMBAULT	29	6	0	0	35
3	CHELLES	30	9	0	0	39
4	ST THIBAULT	39	3	0	0	42
5	GRETZ TOURNAN	33	12	0	0	45
6	CHAMPS SUR MARNE	39	9	0	0	48
7	OZOIR	37	6	6	0	49
8	EMERAINVILLE	42	3	6	0	51
9	CRECY	32	9	18	0	59
10	MITRY GOELLY	36	21	6	0	63
11	BRIARD	48	9	6	0	63
12	NANGIS	46	18	12	0	76



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2

#### SENIORS D2 C

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	MORMANT	25	6	0	0	31
2	SENART MOISSY	34	3	0	0	37
3	PAYS DE BIÈRE	37	3	0	0	40
4	BOISSISE - PINGRY	34	3	6	0	43
5	MONTEREAU	34	6	6	0	46
6	MORET - VENEUX	40	6	0	0	46
7	DAMMARIÉ CITY	32	6	12	0	50
8	MELUN	38	3	12	0	53
9	SAVIGNY	46	6	6	0	58
10	SERVON	46	12	0	0	58
11	CESSON	51	3	6	0	60
12	VARENNES	42	12	6	0	60

# CLASSEMENT

## CHALLENGE FAIR PLAY

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 A

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	SAINT SOUPPLETS	15	3	0	0	18
2	CLAYE - SOUILLY	19	3	0	0	22
3	VAL D'EUROPE	20	3	0	0	23
4	THORIGNY	21	3	0	0	24
5	ST PATHUS	22	6	0	0	28
6	COURTRY	23	3	6	0	32
7	MOUSSY	23	3	12	0	38
8	BRIE	28	6	6	0	40
9	VILLEPARISIS	29	6	6	0	41

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 B

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	MARLES	21	0	0	0	21
2	SAINT MARD	25	0	0	0	25
3	PONTAULT COMBAULT	23	3	0	0	26
4	MAGNY LE HONGRE	18	6	3	0	27
5	LAGNY	22	6	0	0	28
6	PLANIE DE FRANCE	22	6	0	0	28
7	ST THIBAUT	20	6	6	0	32
8	VAIRES	26	3	6	0	35
9	FERTOISE	29	12	6	0	47
10	NANTEUIL	38	12	12	0	62



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 C

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	COSMO	18	3	0	0	21
2	MEAUX	25	0	0	0	25
3	QUINCY VOISINS	25	3	0	0	28
4	LOGNES	18	6	6	0	30
5	TRILPORT	25	6	0	0	31
6	VAL DE FRANCE	28	3	0	0	31
7	CHANGIS	21	6	6	0	33
8	CHAMPS FC	32	9	12	0	53
9	VILLENY	39	9	6	0	54
10	BRIE EST	38	6	12	0	56

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 D

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	GUIGNES	11	0	0	0	11
2	BRIARD	18	3	0	0	21
3	PRESLES EN BRIE	22	3	0	0	22
4	VILLIERS	8	6	12	0	26
5	ROISSY EN BRIE	28	0	0	0	28
6	SERVON	19	9	0	0	28
7	PONTHIERRY	26	3	0	0	29
8	PONTAULT COMBAULT	24	9	0	0	33
9	VAUX LA ROCHETTE	27	3	6	0	36
10	NANGIS	23	9	12	0	44

# CLASSEMENT

## CHALLENGE FAIR PLAY

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 E

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	DAMMARIE CITY	12	0	0	0	12
2	PAYS DE BIÈRE	13	3	0	0	16
3	LIEUSAIN	24	0	0	0	24
4	NANDY	16	3	0	6	25
5	LOING	25	0	0	0	28
6	FONTAINEBLEAU	26	3	0	0	29
7	GATINAIS VDL	23	6	0	0	29
8	SAVIGNY	26	3	0	0	29
9	LESIGNY	22	6	0	6	34
10	BOIS LE ROI	18	6	12	0	36

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS FEM D1

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	TRILPORT	6	0	0	0	6
2	VAL DE FRANCE	7	0	0	0	7
3	VILLEPARISIS	7	0	0	0	7
4	LIEUSAIN	9	0	0	0	9
5	MONTEREAU	7	3	0	0	10
6	MORMANT	8	3	0	0	11
7	SAINT PATHUS	8	3	0	0	11
8	MELUN	14	3	0	0	14
9	SENART MOISSY	9	6	0	0	15
10	VAUX LA ROCLETTE	14	6	0	0	20
11	ROISSY EN BRIE	0	0	0	0	0
12	PONTAULT COMBAULT	0	0	0	0	0



### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## SENIORS D3 F

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	MORET VENEUX	12	3	0	0	12
2	PROVINS	10	3	0	0	13
3	MONTEREAU	11	3	0	0	14
4	JOUY YVRON	14	0	0	0	14
5	DAMMARIE	9	0	6	0	15
6	COMBS LA VILLE	16	3	0	0	19
7	BOISSISE-PINGRY	20	3	0	0	20
8	AVON	21	0	0	0	21
9	CHAMPENOIS MV	23	0	6	0	29

### CHALLENGE FAIR - PLAY P2



## U18 D1

POS	CLUB	AVT	EXC1	EXC2	EXC3	PTS
1	GREZ TOURNAN	21	0	0	0	21
2	CHELLES	20	3	6	0	29
3	CESSON	25	0	6	0	31
4	SAVIGNY	29	3	0	0	32
5	CLAYE SOUILLY	23	6	6	0	36
6	AVON	30	6	0	0	36
7	MONTEREAU	24	6	6	0	36
8	BRIARD	27	3	6	0	36
9	BUSSY ST GEORGES	33	6	0	0	36
10	VAIRES	29	6	12	0	47
11	FONTAINEBLEAU	33	3	18	0	54
12	MITRY GOELLY	35	12	12	0	59



# Commission Départementale de Discipline

## INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mardi 28 avril 2026

[Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS](#)

## INSTRUCTION

Match 54706068  
Marles – Saint Thibault  
U14 D4 du 21/03/202

Match 53622667  
Chelles 21 – Le Mee 21  
U14 D1 du 22/03/2026

Match 54748669  
CJA 2 – Fertoise 1  
SENIORS FUTSAL D2A du 22/03/2026



# Commission Départementale de Discipline

## INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 6 mai 2026

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

## INSTRUCTION

Match 53541038  
Pontault Portg. 1 – St Thibault 1  
SENIORS D2B du 29/03/2026  
La Commission,

Match 53541028  
Nangis ES 1 – Pontault Comb Port 1  
Seniors D2B du 19/04/2026

## REPRISE DE DOSSIER

Match 53549957  
Avonnaise Us Foot 21 – Cesson Vsd Es 21  
U18 D1 du 12/04/2026

Match 54696503  
Mouroux Cs 21 – Bucceenne AS 21  
U16 D3C du 19/04/2026

**Match 53550447**  
**Moret Veneux sab fc 21 – Loing Fci 21**  
**U18 D2C du 19/04/2026**

**Match 54697657**  
**Champenois Mam Ver 1 – Boissise Pringy Us 2**  
**Seniors D3F du 19/04/2026**

**Match 53540433**  
**VFFA 77 1 – Le Mee sports 2**  
**Seniors D1 du 26/04/2026**

## **CHAMPIONNAT**

**Match 54938970**  
**Roissy en Brie FC 31 – V.F.F.A 77 31**  
**Vétérans D1 du 01/05/2026**

**Match 54938919**  
**V.F.F.A 77 31 – Lognes Us 31**  
**Vétéran D1 du 03/05/2026**

## **COUPE**

**Match 55603651**  
**Claye Souilly 1 – Melun FC1**  
**U15 Coupe 77 du 02/05/2026**

## **REOUVERTURE DE DOSSIER**

**Match 53540798**  
**Ent Csd/Othis/St pat – Villeparisis**  
**SENIORS D2A du 26/04/2026**

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 55512938**  
**Torcy 35 – Cosmo 77 35**  
**45 ANS Coupe Comité du 08/03/2026**

**Match 53550207**  
**Moret 21 – Ponthierry 21**  
**U16 D2C du 29/03/2026**

**Match 55568168**  
**Le Mee 21 – Vaires 77 22**  
**U14 Coupe 77 du 04/04/2026**

**Match 54706433**  
**Senart 24 – Nangis 21**  
**U14 D4E du 28/03/2026**

**Match 53548414**  
**Pontault Comb. Port 21 – Gretz Tournan Sc 22**  
**U14D3 du 11/04/2026**

**Match 55130534**

**Trilport Usf 1 – Amicale Montereau As 1**  
**Criterion U11 Excellence du 28/03/2026**

**Match 55568186**  
**Briard Sc 21 – Melun FC 22**  
**Coupe 77 U16 du 19/04/2026**



# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du jeudi 30 avril 2026**

**Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

**Match 53550124  
Mormant 21 – Roissy FC 22  
U16 D2B du 15/03/2026**

**Match 54938975  
Roissy 31 – Ozoir 32  
VETERANS D1 du 22/03/2026**

**Match 53545256  
Mitry CG 31 – St Souplets 31  
VETERANS D2A du 22/03/2026**



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 05 mai 2026

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU

**Présents** : - Laurent SABOTIER

**Absents excusés** : Patricia GUILIANI - Nathalie LECLERCQ - Christophe LE MINOUX - Alain PARENT

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

## AUDITION

### **MATCH 53548393**

### **FONTAINEBLEAU 23 – BOIS LE ROI 21**

### **U14 D3C du 21/03/2026**

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 24/03/2026, concernant le joueur PAOLINI Mylan, susceptible d'avoir participé à la rencontre en lieu et place du joueur M CAMUS GAIME Gabriel de BOIS LE ROI

Considérant que le club de BOIS LE ROI a transmis ses observations dans les délais impartis

La Commission

### **Après avoir noté les absences excusées de**

Du club de BOIS LE ROI :

DE MELO Gabriel, arbitre assistant

CAMUS GAIME Gabriel, joueur

JAMET Pierre, éducateur

### **Après avoir noté les absences non excusées de**

Du club de FONTAINEBLEAU :

PEREIRA Johan, arbitre bénévole

TRANCY Thomas, arbitre assistant

LAINE Guillaume, délégué

BENHAMED Bilal, éducateur

### **Après audition de**

Du club de BOIS LE ROI :

DE MELO Gabriel, arbitre assistant

JAMET Théo, délégué

MARQUES Nathan, Président

Dossier mis en délibéré

## **REPRISE DE DOSSIER**

### **MATCH 55124972**

**PAYS BIERES 1 – EFPF 2**

**U15F CRIT FEM POULE C**

Match non joué, nombre de joueuses non atteint

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de PAYS BIERES a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de PAYS BIERES indique avoir été averti du manque d'effectif de l'équipe EFPF 2, le vendredi précédant la rencontre et avoir proposé de reporter la rencontre.

Considérant que n'ayant eu aucune réponse de l'adversaire, le club de PAYS BIERES a rempli la FMI

Dossier mis en délibéré

### **MATCH 54706447**

**SENART-MOISSY 24 – ALLIANCE 77 21**

**U14 D4E DU 18/04/2026**

Réserves d'ALLIANCE 77 concernant l'ensemble des joueurs de SENART-MOISSY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure SENART-MOISSY 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 18/04/26 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 11/04/26 et l'a opposée à PARIS 13 ATHLETICO pour le compte du championnat U14 R1A,

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match en référence n'a participé à la rencontre du 11/04/26,

Considérant que l'équipe supérieure SENART-MOISSY 22 ne disputait pas de rencontre officielle le 18/04/26 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 11/04/26 et l'a opposée à VILLENEUVE FC 21 pour le compte du championnat U14 R3C,

Considérant qu'après vérification le joueur SARAGA GRENGBO Andrey figurant sur la feuille de match en référence a participé à la rencontre du 11/04/26,

Considérant que l'équipe supérieure SENART-MOISSY 23 ne disputait pas de rencontre officielle le 18/04/26 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 28/03/26 et l'a opposée à TORCY 24 pour le compte du championnat U14 D2B,

Considérant qu'après vérification les joueurs BIERGE Rayan et ISLAM Talvi figurant sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 28/03/26,

Par ces motifs, dit la réserve d'ALLIANCE 77 fondée, ces joueurs ne pouvant pas participer à la rencontre,

**Donne match perdu par pénalité à SENART-MOISSY 24 (-1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but), à l'équipe de ALLIANCE 77 21**

RSG District art 7.7

Débit SENART-MOISSY : 43,50 €

### **MATCH 55568125**

**CLAYE SOUILLY 36 – COMBS 35**

**COUPE 77 45ANS DU 19/04/2026**

Réclamation d'après match du club de CLAYE SOUILLY, par courriel en date du 20/04/2026, concernant la participation du joueur TCHIVANGA Arnel de COMBS, ayant été éliminé d'une autre Coupe avec une autre équipe de son club

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de COMBS a transmis ses observations dans les délais impartis  
Considérant l'art 8 du règlement de la Coupe 77 45 ans qui précise :

**Article 8 - QUALIFICATION ET LICENCES A**

.....De plus, il est interdit à un joueur ayant été éliminé dans une Coupe avec une autre équipe de son Club de participer ensuite à la Coupe de Seine et Marne + 45 ans, sous peine de match perdu. Le match de référence étant le match où l'équipe avec laquelle il a joué, a été éliminée.

Considérant après vérification que le joueur TCHIVANGA Armel, figure sur la FMI de la Coupe 77 Vétérans lors de son élimination contre CHATELET ECRENNES 31 et qu'il figure sur la FMI en référence  
Par ces motifs

**Dit match perdu à COMBS et qualifie l'équipe de CLAYE SOUILLY 36 pour le tour suivant**

Débit COMBS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **CHAMPIONNAT**

### **MATCH 53541984**

**ASM FERTOISE 1 – PLAINE France 1**

**SENIORS D3B DU 05/04/2026**

Demande d'évocation du club de PLAINE FRANCE, concernant le joueur GUILLOTEAU Stéphane de ASM FERTOISE susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

L'art 30 ter du RSG précise :

*Même en cas de réserves ou de réclamations, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation du match, en cas :*

- *de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,*
- *d'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale*
- *d'inscription sur la feuille de match, **en tant que joueur**, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié,*
- *d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,*
- *d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert,*
- *d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.*

Considérant que GUILLOTEAU Stéphane était inscrit sur la FMI comme arbitre assistant et non joueur, ce n'est pas un motif d'évocation

Considérant que lors de sa réunion du 21/04/2026 la Commission a statué :

*Considérant que le joueur GUILLOTEAU Stéphane a été sanctionné d'un match ferme automatique de suspension par la Commission de Discipline réunie le 25/03/2026 avec date d'effet au 23/03/2026, décision publiée sur FootClubs le 27/03/2026 et non contestée dans les délais et confirmée lors de la réunion du 08/04/2026,*

*Considérant qu'entre le 23/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 12/04/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe de ASM FERTOISE a disputé une rencontre officielle le 05/04/2026,*

*Considérant que le joueur supra n'a pas participé à cette rencontre en tant que joueur mais est inscrit sur la FMI comme arbitre assistant,*

*Considérant que la fonction d'arbitre assistant ne permet pas de remettre en cause le résultat d'une rencontre*

*Considérant toutefois que le joueur supra n'a pas purgé son match de suspension,*

*Considérant que la Commission lui a infligé un match de suspension et une amende de 70€ au titre du match du 05/04/2026*

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

Débit de PLAINE France : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 53541026**

**GRETZ TOURNAN 3 – NANGIS 1  
SENIORS D2B DU 12/04/2026**

Demande d'évocation du club de NANGIS, concernant le joueur MENDY Victor de GRETZ TOURNAN ayant participé à la rencontre sans être inscrit sur la FMI

Considérant que le club de GRETZ TOURNAN a transmis ses observations dans les délais impartis  
**La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ses observations concernant la participation de MENDY Victor et les photos éventuelles de la FMI**

**MATCH 53548498**

**DAMMARIE FC 22 – MONTEREAU 22  
U14 D3D DU 22/04/2026**

Réserves d'après match du club de MONTEREAU concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de DAMMARIE FC susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que ladite équipe ne dispute aucune rencontre officielle ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de MONTEREAU pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe supérieure DAMMARIE 21 ne disputait pas de rencontre officielle le 22/04/2026 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 18/04/2026 et l'a opposée à LE MEE 21 pour le compte du championnat U14D1,

Considérant qu'après vérification les joueurs KIN TOMBO Josué, FWAKIADI Johan, JEAN BAPTISTE Lenny et DIARRA Salif, figurant sur la feuille de match en rubrique ont participé au match du 18/04/2026,

Par ces motifs, dit la réserve d'après match fondée

**Dit match perdu par pénalité à l'équipe de DAMMARIE FC 22 (-1 point ; 0 but), l'équipe de MONTEREAU 22 conservant les points et les buts acquis lors de la rencontre**

Débit DAMMARIE : 43,50 €

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**MATCH 54705637**

**ST SOUPPLETS 21 – CHELLES 22  
U14 D4A DU 22/04/2026**

Demande d'évocation du club de ST MARD, concernant le joueur ZAID Joulaine de CHELLES susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

**MATCH 54705626**

**ST SOUPPLETS 21 – CHELLES 22  
U14 D4A DU 22/04/2026**

Demande d'évocation du club de ST SOUPPLETS, concernant le joueur ZAID Joulaine de CHELLES susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Agissant sur le fondement de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de CHELLES n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur ZAID Joulaine a été sanctionné de 4 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 25/03/2026 avec date d'effet du 22/03/2026, décision publiée sur FootClubs le 27/03/2026 et non contestée,

Considérant qu'entre le 22/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 22/04/2026 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe CHELLES 22 évoluant en U14 D4A a disputé les rencontres officielles :

Le 28/03/2026 CHELLES 22 – THORIGNY 21

Le 11/04/2026 ST MARD 21 – CHELLES 22

Considérant que le joueur ZAID Joulaine ne figure pas sur ces 2 rencontres, il n'a purgé que 2 matchs de suspension

Considérant que, dès lors, le joueur supra était en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique et ne pouvait donc pas être inscrit sur la feuille de match,

Par ces motifs,

**Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à CHELLES 22 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe ST SOUPPLETS 21 (3 points ; 0 but),**

Inflige une suspension de 1 match ferme au joueur ZAID Joulaine à compter du lundi 11/05/2026, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, Débit CHELLES : 43,50 € + 70€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 54696614**

**VAL YERRES-FONTENAY 21 – COMBS 21**

**U16 D3D DU 26/04/2026**

Réserves du club de VAL YERRE/FONTENAY concernant l'ensemble des joueurs de COMBS susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel d'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe COMBS 21 est la seule équipe U16 du club

Considérant que l'équipe U17 R3 et l'équipe U15 D1 ne sont ni des équipes supérieures ni des équipes inférieures à l'équipe U16

Par ces motifs

**Dit résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District art 7.8

Débit VAL YERRES : 43.50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **MATCH 53549271**

**MONTEREAU 21 – CLAYE SOUILLY 22**

**U18 D1 DU 29/03/2026**

Demande d'évocation du club de CLAYE SOUILLY, en date du 28/04/26 concernant le joueur BEAUCAL Théo de MONTEREAU susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le club de MONTEREAU a transmis ses observations dans les délais impartis

Considérant que le joueur BEAUCAL Théo a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2ème récidive par la Commission de Discipline réunie le 18/03/2026 avec date d'effet au 23/03/2026, décision publiée sur FootClubs le 20/03/2026 et non contestée dans les délais

Considérant qu'entre le 23/03/2026 (date d'effet de la sanction) et le 29/03/2026 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe MONTEREAU 21 n'a pas disputé de rencontre officielle,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Par ces motifs

**Dit l'évocation fondée et donne match perdu par pénalité à MONTEREAU 21 (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe CLAYE SOUILLY 22 (3 points ; 0 but),**

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 11/05/2026 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

Débit de MONTEREAU : 43.50€ + 70€,

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **EN COURS D'EXAMEN**

**MATCH 53545256**  
**MCG 31 – ST SOUPPLETS 31**  
**VETERANS D2A DU 22/03/2026**

## **TOURNOIS**

**Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires**

### **PAYS BIERES**

Tournoi U6/U7 du 14 mai 2026  
Tournoi U8/U9 du 14 mai 2026  
Tournoi U10/U11 du 15 mai 2026  
Tournoi U12/U13 du 16 mai 2026

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **V.F.F.A. 77**

Tournoi U10 du 1<sup>er</sup> mai 2026  
Tournoi U11 du 8 mai 2026  
Tournoi U8/U9 du 6 juin 2026  
Tournoi U6/U7 du 7 juin 2026  
Tournoi U12 du 13 juin 2026

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **COMBS CA**

Tournoi U8 du 9 mai 2026  
Tournoi U12 du 9 mai 2026

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **COULOMMIERS**

Tournoi U8 du 23 mai 2026  
Tournoi U10 du 23 mai 2026

**Validés sous réserve de ne pas dépasser le temps de jeu (durée d'un match sur la journée)**

### **BREUILLOISE**

Tournoi U6/U7 du 8 mai 2026  
Tournoi U8/U9 du 8 mai 2026

**Validés sous réserve de la disponibilité des installations**

### **SC BRIARD**

Tournoi U8/U9 du 30 mai 2026  
Tournoi U11 du 30 mai 2026

**Validés**

### **LOGNES**

Tournoi U13F du 6 juin 2026

**Validé**

**VAIRES**

KFC CUP U9 des 23 et 24 mai 2026

**Validé**



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

**PROCES-VERBAL du 05 mai 2026**

### **Commission Restreinte**

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

#### **NOUVEAUTE**

#### **Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place**

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

#### **RAPPEL**

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

### **ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE**

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :**

#### **Match n° 53550410 LIEUSAINT FOOT AS 21 – OZOIR FC 77 21 – U18 D2B du 10/05/2026 à 13h00**

La Commission,

Considérant la déclaration de match sensible de la part du club de OZOIR FC 77,

Considérant que dans sa déclaration le club indique que lors du match aller des échanges verbaux entre les deux équipes et des menaces concernant le match retour ont eu lieu,

Considérant après échange avec le Président de LIEUSAINT FOOT AS que celui-ci a indiqué que l'éducateur en charge de l'équipe a changé et que son remplaçant indique que la rencontre en référence est une rencontre normale de fin de saison,

Considérant qu'aucune des deux équipes ne peut prétendre à une quelconque montée ou descente,

Considérant qu'il convient néanmoins de prendre toutes les précautions afin que le rencontre se déroule du mieux possible,

**Décide et demande :**

- **La désignation d'un (1) Arbitre central adulte officiel à la charge du club de LIEUSAINT FOOT AS,**
- **La désignation de deux (2) Arbitres assistants officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de OZOIR FC 77,**
- **Au club de LIEUSAINT FOOT AS d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité,**
- **Au club de LIEUSAINT FOOT AS d'informer sa Mairie de la rencontre pour qu'elle mandate sa Police Municipale et qu'elle en déclenche la présence.**
- **QUE CETTE RENCONTRE SE DEROULERA AVEC UTILISATION DE LA CAMERA DE POITRINE POUR L'ARBITRE CENTRAL.**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 07 mai 2026

**Présidence** : Olivier FREMIOT

**Secrétaire de séance** : Sebastien PICCA

**Présent(s)** : Claude ADAM - Bruno GLISE

**Absent(s) Excusé(s)** : Marcel CULEDDU

**Assiste** : Olivier FERNANDEZ (administratif)

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Tirages de Coupes

\*Feuilles de Match Manquantes

\*Problème score & FMI

\*Reports/Modifications

## TIRAGES COUPES

Date de jeu :	14/05/2026
<b>Coupe 77 Seniors</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité Seniors</b>	½ Finale
<b>Coupe 77 U18</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité U18</b>	½ Finale
<b>Coupe 77 U16</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité U16</b>	½ Finale
<b>Coupe 77 CDM</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité CDM</b>	½ Finale
<b>Coupe 77 Vétérans</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité Vétérans</b>	½ Finale
<b>Coupe 77 +45 ANS</b>	½ Finale
<b>Coupe Comité +45 ANS</b>	½ Finale

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€

### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

#### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54689955	03/05/26	45 ANS	F	BOISSISE PRINGY US 35	VARENNES FC 35	50€

### **MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

**Néant**

## **PROBLEME FMI**

53548503	11/04/26	U14	D3C	FONTAINEBLEAU 23	DAMMARIE FC 22
Score transmis par le club de Fontainebleau : 3-1					
22/04/2026 – Courriel du club de FONTAINEBLEAU nous informant d'un problème de transmission de la FMI					
Rappel Règlementaire,					
<b>Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :</b>					
<ul style="list-style-type: none"><li>• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,</li><li>• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).</li></ul>					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une <b>feuille de match papier</b> .					
<b>Dans cette situation, La Commission demande au club de FONTAINEBLEAU donc de bien vouloir lui transmettre dans les meilleurs délais tous les documents manquants, à savoir :</b>					
<ul style="list-style-type: none"><li>• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,</li><li>• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).</li></ul>					
<b>Considérant que les documents demandés n'ont pas été transmis.</b>					
<b>Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts &amp; Règlements</b>					

## **REPORTS/MODIFICATIONS** **Toutes Compétitions District**

**Vendredi 08 mai 2026**

**Week-end du 09 et 10 mai 2026**

### **Club de SERVON :**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1),

le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Match n°53540468 Servon 1 – Senart Moissy 2 Seniors D1 du 10/05/2026

Considérant que l'équipe Seniors 1 de Servon bénéficie d'un horaire spécifique pour la saison (15h30 au lieu de 15h00),

Considérant l'application stricte de l'article 10.5 du RSG, l'horaire de la rencontre Seniors D1 doit être ajusté afin de respecter l'horaire officiel, soit 15h00 au lieu de 15h30.

#### **Ajustements des rencontres précédant le match Seniors D1**

1. Match n°53696653 – Servon 21 / Melun FC 21 – U16 D3D

Considérant la nécessité de respecter l'enchaînement des rencontres sur les installations, L'horaire est modifié à 13h00 au lieu de 13h30

2. Match n°53545352 – Servon 31 / Nanteuil 31 – Vétérans D2B

Considérant la même contrainte organisationnelle,

L'horaire est modifié à 11h00 au lieu de 11h15.

La Commission acte la reprogrammation des trois rencontres mentionnées ci-dessus.

Les nouveaux horaires sont désormais validés et effectifs.

#### **MATCH 54706588 VARENNES 21 – CHATELET 21 U14 D4F du 09/05/2026**

06/05/2026-Demande de modification de d'horaire via Footclubs du club de **VARENNES FC** pour disputer la rencontre à 15h00 au lieu de 15h30

#### **Considérant l'article 10.3 du RSG**

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

La demande ayant été formulée le 06/05/2026

**EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE CHATELET**

#### **MATCH 53544277 BRIE EST FC 5 – ST GERMAIN LAVAL 5 CDM D1 du 10/05/2026**

09/04/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **ST GERMAIN** pour disputer la rencontre le 03/05/2026 au lieu du 10/05/2026

**Non homologation automatique : délai d'acceptation de la demande dépassé**

#### **MATCH 53545262 COULOMMIERS 31 – MEAUX PTG 31 VETERANS D2A du 10/05/2026**

06/05/2026-Demande de modification de d'horaire via Footclubs du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 10h00

#### **Considérant l'article 10.3 du RSG**

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédant la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

La demande ayant été formulée le 06/05/2026

**EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE MEAUX PORTUGAIS**

#### **MATCH 53550227 PONTIERRY 21 - BAGNEAUX 21 U16 D2C du 10/05/2026**

23/12/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de St Fargeau Pontierry

**EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE PONTIERRY**

#### **MATCH 53540464 COMBS 1 – ROISSY US 1 SENIORS D1 du 10/05/2026**

04/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

#### **Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission constate que la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation

Par ces motifs,

**La Commission émet un avis défavorable.**  
**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

**MATCH 53542013 MAGNY 2 – PONTAULT UMS 2 SENIORS D3B du 10/05/2026**

21/04/2026-Demande de modification de date, d'horaire et inversion via FOOTCLUBS du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h45 à Pontault Combault au lieu du 10/05/2026 à 15h00 Magny le Hongre

**Non homologation automatique : délai d'acceptation de la demande dépassé**

**Jeudi 14 mai 2026**

**MATCH 55614957 LIEUSAIN 5 – LAGNY MESSAGERS 5 COUPE 77 CDM du 14/05/2026**

21/04/2026-Demande de changement d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LIEUSAIN** pour disputer la rencontre à 18 heures

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY MESSAGERS**

**MATCH 55614734 CHELLES 32 – THORIGNY FC 31 COUPE COMITE VETERANS du 14/05/2026**

25/04/2026-Demande modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 20h30 au lieu de 9h30

**DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE THORIGNY FC**

**MATCH 55614751 VILLENOY 35 – BAGNEAUX N. 35 COUPE COMITE +45 ANS du 14/05/2026**

27/04/2026-Demande modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLENOY** pour disputer la rencontre le 06/05/2026 à 20h30 au lieu du 14/05/2026 à 9h30

**Non homologation automatique : délai d'acceptation de la demande dépassé**

**Week-end du 16 et 17 mai 2026**

**MATCH 53547669 VILLEPARISIS 21 – VFFA 77 21 U14 D2A du 16/05/2026**

14/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 20h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

**EN ATTENTE REPOSE DU CLUB DE VFFA**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

**La Commission émet un avis défavorable.**

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

**MATCH 53547977 SERVON 21 – MORMANT FC 21 U14 D2C du 17/05/2026**

30/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 07/05/2026 à 18h30 au lieu du 16/05/2026 à 15h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Considérant qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu sportif, notamment en matière d'accession ou de relégation ;

Considérant le nombre de descentes possibles de U14 R3 vers U14 D1, susceptible d'entraîner des descentes supplémentaires en cascade de D1 vers D2, de D2 vers D3 et de D3 vers D4 ;

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.  
**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

**MATCH 53548512 COUNTRY ACAD. 21 – LIEUSAIN 22 U14 D3C du 16/05/2026**

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30  
**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

23/01/2026-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 02/05/2026 à 15h00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30  
**EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAIN**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

25/02/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30  
**ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN**

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

**MATCH 54705663 ST MARD 21 – VAIRES 24 U14 D4A du 16/05/2026**

04/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ST MARD** pour disputer la rencontre à 17h30 au lieu de 15h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »*

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

Par ces motifs,

La Commission émet un avis défavorable.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION.**

**MATCH 53547049 MONTEREAU 1 – COMBS 1 U15 D1 du 16/05/2026**

16/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu du 15h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant que la rencontre oppose uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations

Par ces motifs,

**La Commission émet un avis favorable.**

**DEMANDE VALDEE PAR LA COMMISSION**

#### **MATCH 53547051 MELUN FC 1 – BUSSY FC 1 U15 D1 du 16/05/2026**

16/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu du 15h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Considérant que la rencontre ne présente aucun enjeu pour les accessions et relégations

Par ces motifs,

**La Commission émet un avis favorable.**

**DEMANDE VALDEE PAR LA COMMISSION**

#### **MATCH 54686697 LAGNY 5 – FC MUSCLE 5 CDM D2A du 17/05/2026**

16/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 10h30 au lieu du 09h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**Demande en attente**

#### **MATCH 53546160 CHATELET 31 – CESSON VSD 31 VETERANS D3B du 17/05/2026**

14/03/2026-Demande de modification de date d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 20h00 au lieu du 17/05/2026 à 09h30

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

#### **MATCH 54687687 SERVON 32 – ENT ALLIANCE/REAU 32 VETERANS D4B du 17/05/2026**

Considérant le planning d'occupation des terrains de SERVON pour le 17/05/2026.

Considérant qu'une rencontre CDM R1 est programmée à 9h30 (ligue)

Considérant que la rencontre en référence est programmée à 9h30

Considérant qu'une rencontre U18 D2B est programmée à 13h00 (Match à enjeu)

Considérant qu'une rencontre Seniors D2C est programmée à 15h00 (Match à enjeu)

Considérant que le club ne dispose que d'un seul terrain à 11

**Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre en référence présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

**Demande en attente**

#### **MATCH 54685639 DAMMARIE FC 22 – PONTIERRY 22 U16 D3F du 17/05/2026**

15/04/2026-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 13/05/2026 à 17h30 au lieu du 17/05/2026 à 13h00

#### **Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**LA COMMISSION EMET UN AVIS FAVORABLE**

**ACCORD DU CLUB DE PONTIERRY**

#### **MATCH 53542016 PONTAULT UMS 2 – NANTEUIL 1 SENIORS D3B du 17/05/2026**

29/01/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15h00

#### **Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

#### **MATCH 53542018 LAGNY 1 – MAGNY 2 SENIORS D3B du 17/05/2026**

04/05/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LAGNY** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15h00

#### **Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

**DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,**

#### **MATCH 53550504 LE MEE 2 – CPSP 1 U18 D2C du 17/05/2026**

21/04/2026-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE MEE** pour disputer la rencontre à 14h00 au lieu de 13h00

#### **Considérant l'Article 10.5 du RSG – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Compte tenu que la rencontre présente un enjeu pour les accessions ou les relégations.

**Demande en attente**

## **RETRAITS / FORFAITS GENERAUX**

<b>CLUBS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>DIVISION</b>	<b>AMENDE</b>
ENT. FCE-USCL 2	U15	D2B	57 €
LE MEE SPORTS 24	U15	D4F	57 €



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du lundi 4 mai 2026

### Commission restreinte

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**  
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.  
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
54998476	02/05/26	CRIT U13 à 11 Poule A	BUSSY ST GEORGES 31	ROISSY EN BRIE 31
54748583	03/05/26	SENIORS D2 FUTSAL	FCVB 1	VERNEUIL L'ETANG USM 1

### FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

#### **LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1<sup>ERE</sup> ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

#### **NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H**

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

## Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55128923	25/04/26	CRIT U9 EXC Poule J	MONTEREAU ASA 31	VAUX LA ROCHETTE 31

### **MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55123963	18/04/26	CRIT FEMININS U11 Poule B	SENART MOISSY 1	VAL D'EUROPE 1
55127871	18/04/26	CRIT ESPOIRS U11 Poule L	FC REBAIS 1	CRECY FC 2

### **MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
54998761	25/04/26	CRIT U13 à 11 Poule C	VAUX LA ROCHETTE 31	PAYS FONTAINEBLEAU 31
54748713	26/04/26	SENIORS D2 FUTSAL	C.J.A 2	VERNEUIL L'ETANG UMS 1

### **PV du 27/04/26**

#### **MATCH 55128721 CHELLES AS 31 – VILLEPARISIS 31 CRIT U9 EXC Poule G du 11/04/26**

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de CHELLES AS

**\*La commission annule l'amende**

#### **MATCH 55129009 CHELLES AS 32 – VILLEPARISIS 32 CRIT U9 EXC Poule K du 11/04/26**

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de CHELLES AS

**\*La commission annule l'amende**

## FORFAITS

### MATCH 55274451 FC COSMO 77 1 – JOUY YVRON ES 1 CRIT U15 à 8 du 02/05/26

Lecture du courriel du club de FC COSMO 77 avisant du forfait de son équipe

\* 3<sup>ème</sup> forfait avisé entraînant le forfait général de l'équipe de FC COSMU 77 1

## RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	EQUIPES	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
FC COSMO 77	FC COSMO 77 1	CRIT U15 à 8		57 €

## REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 9 et 10 mai 2026

### MATCH 54691586 ROISSY BRIE ANTILLAIS 40 – PONTAULT COM UMS 40 CRIT 55 ANS Poule D du 10/05/26

Demande d'inversion par courriel du club de ROISSY BRIE ANTILLAIS pour disputer la rencontre sur les installations de PONTAULT COMBAULT

**ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION**



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du Mercredi 6 Mai 2026

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## DEMANDE DE MODIFICATION – LISTES

**US TRILPORT** : Demande de **2 changements dans la liste U12 Excellence (U12-1)** en date du 30/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 08/05/26.** Reste 1 changement possible sur la durée du Challenge

**SAVIGNY LE TEMPLE FC** : Demande prise en compte sur la liste U10 Espoirs (U10-1)

**NOISIEL FA** : Demande de **1 changement dans la liste U12 Excellence (U12-1)** en date du 30/04/26.

- La Commission, jugeant de la régularité du fichier fourni. **Demande acceptée, avec prise d'effet au 08/05/26.** Reste 2 changements possible sur la durée du Challenge

# COUPE COMITE 45 ANS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE COMITE VETERANS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE COMITE CDM - 2025/2026

1/4 de Finale le 19 avril 2026  
(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026  
(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026  
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026  
(Date limite de jeu le 30/04/2026)



# COUPE COMITE U14 - 2025/2026

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

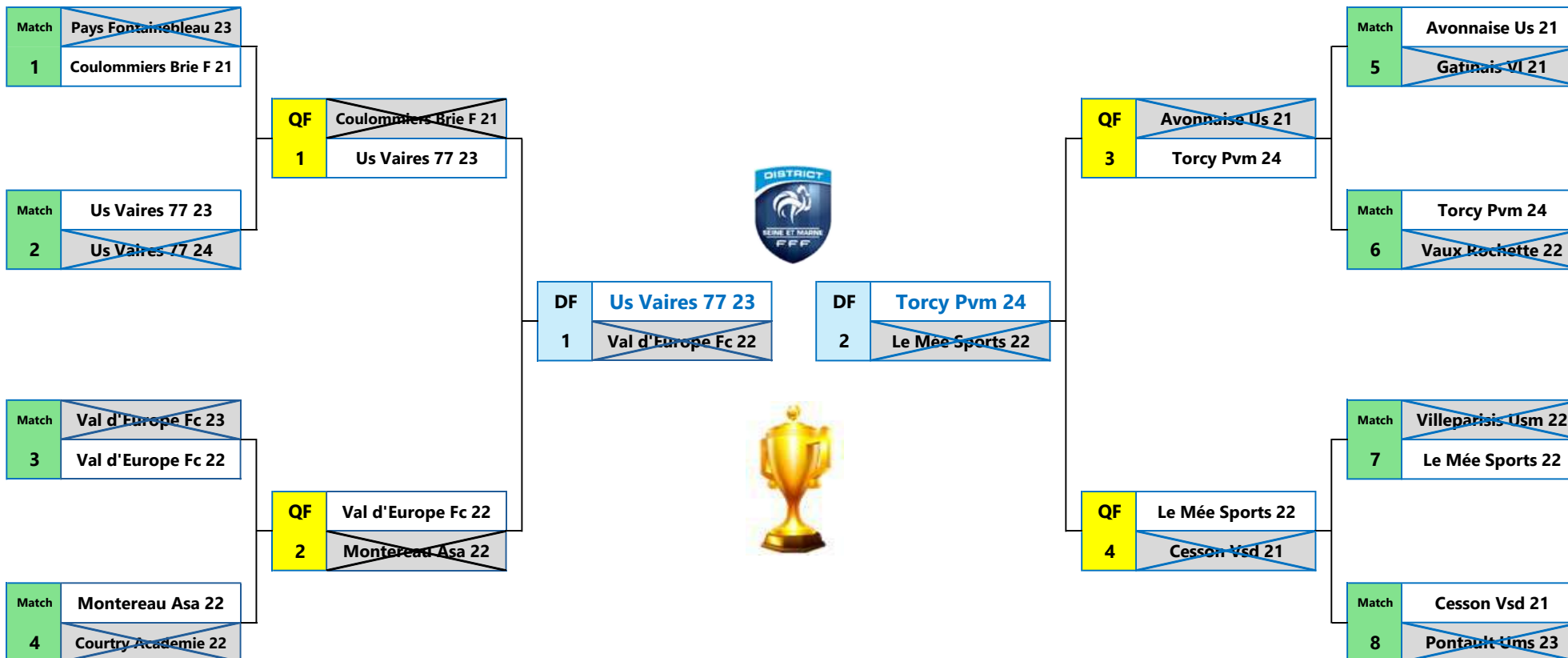
(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)



# COUPE COMITE U15 - 2025/2026

1/4 de Finale le 04 avril 2026  
(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026  
(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026  
(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026  
(Date limite de jeu le 18/04/2026)



# COUPE COMITE U16 - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

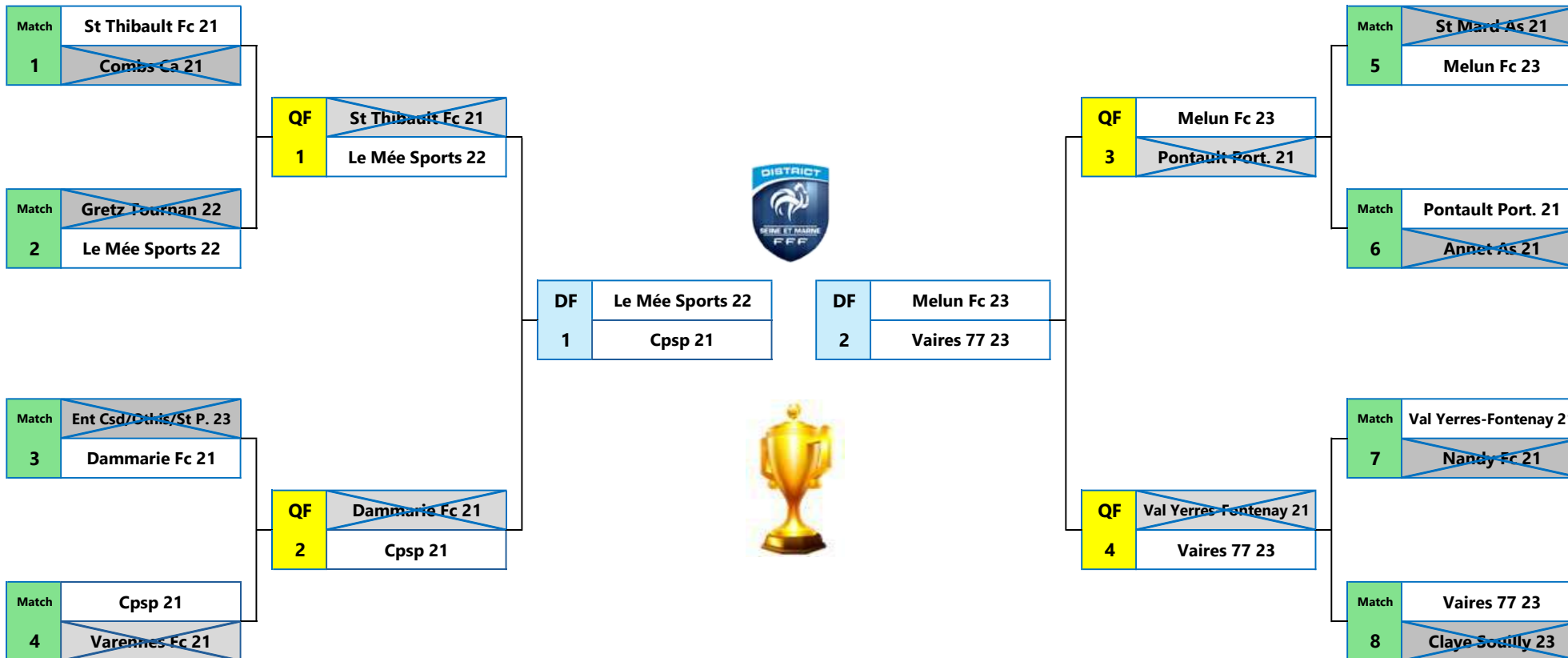
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE COMITE U18 - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE COMITE SENIORS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

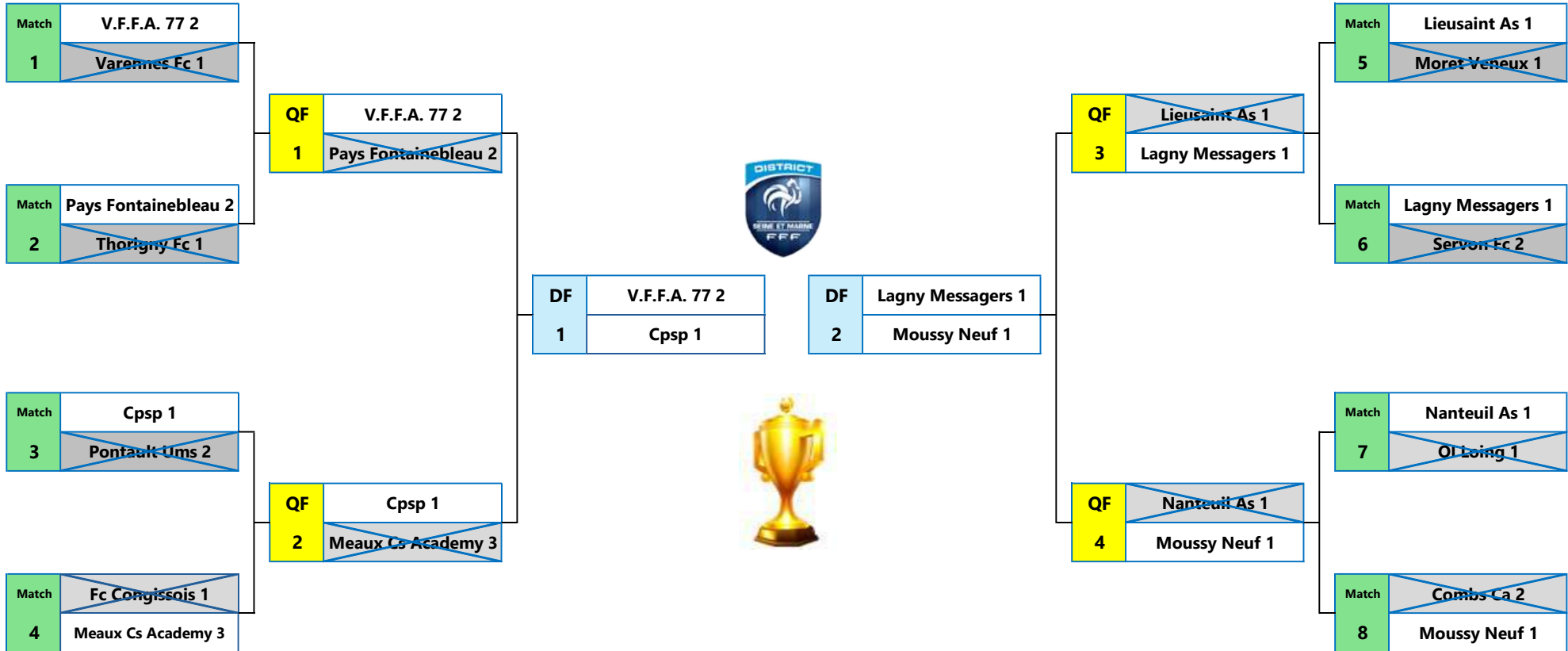
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 45 ANS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

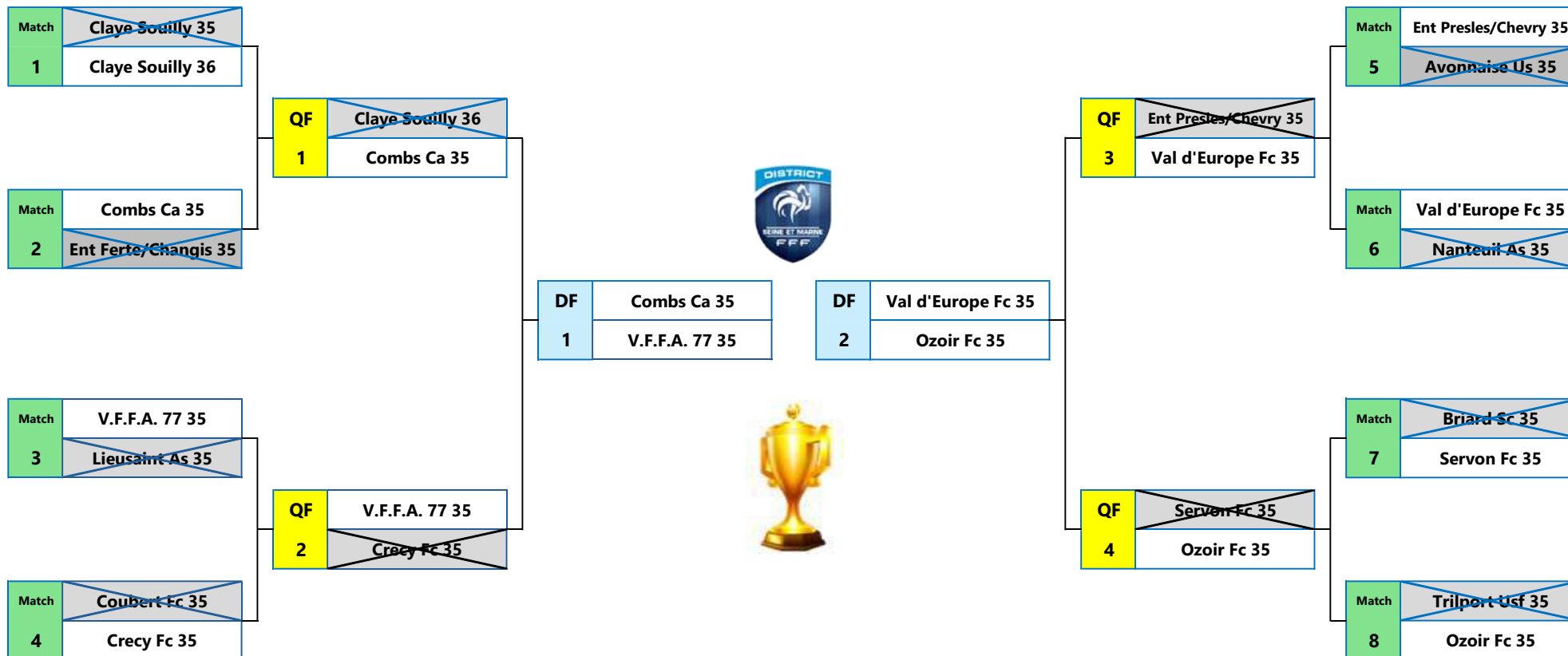
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 VETERANS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

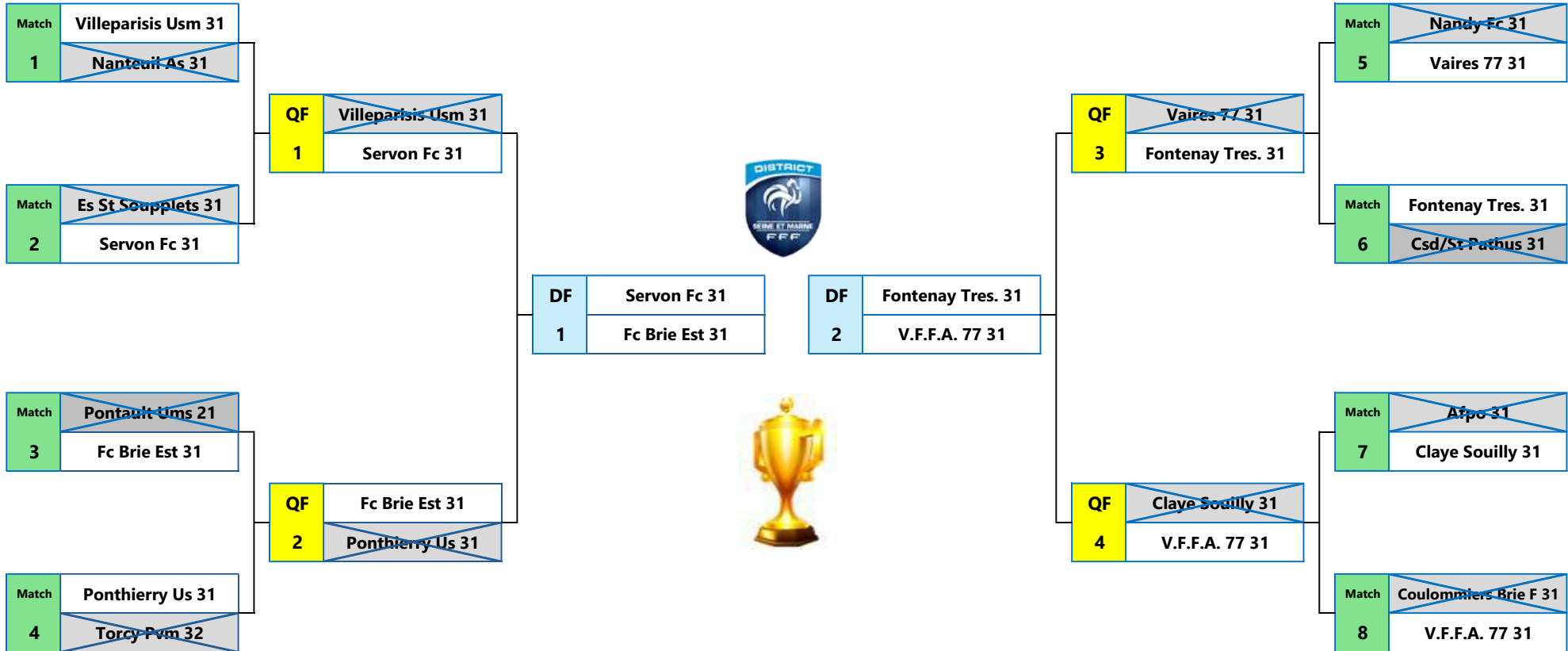
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 CDM - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

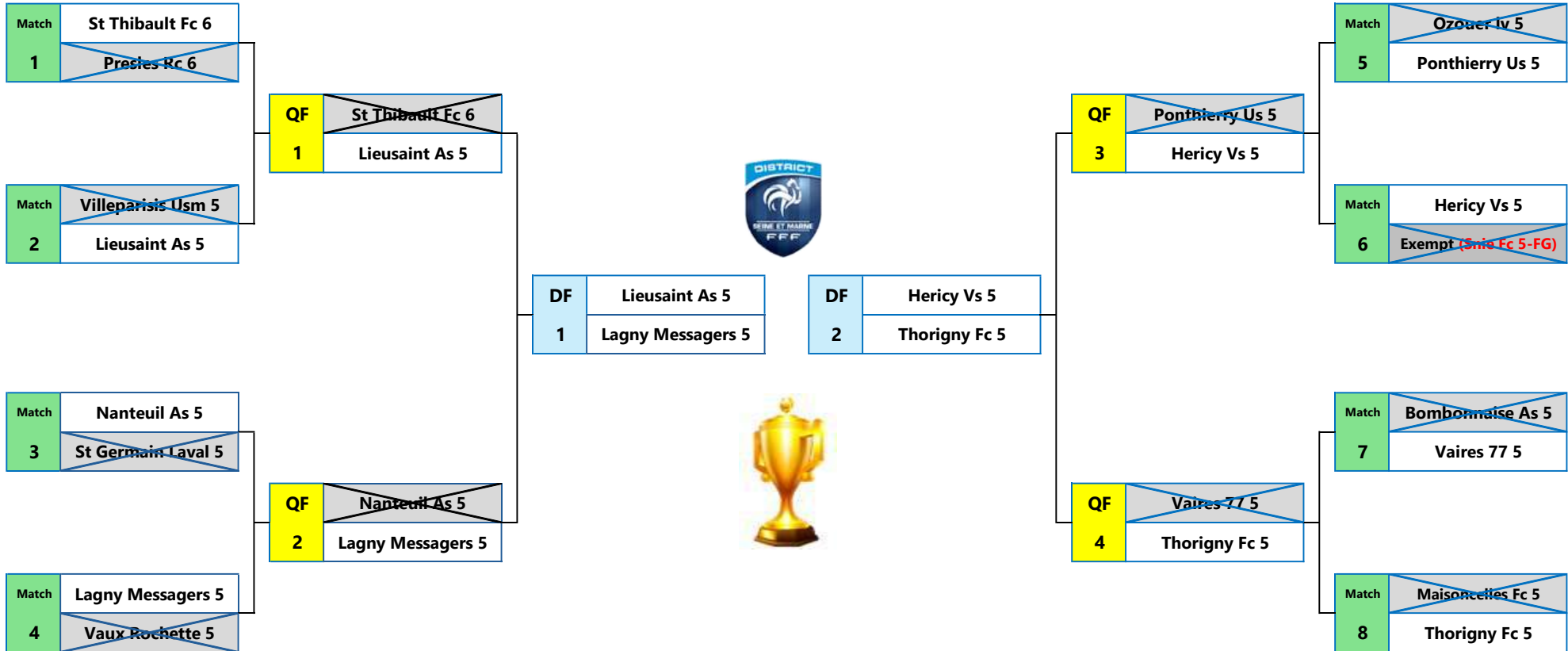
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 U14 - 2025/2026

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

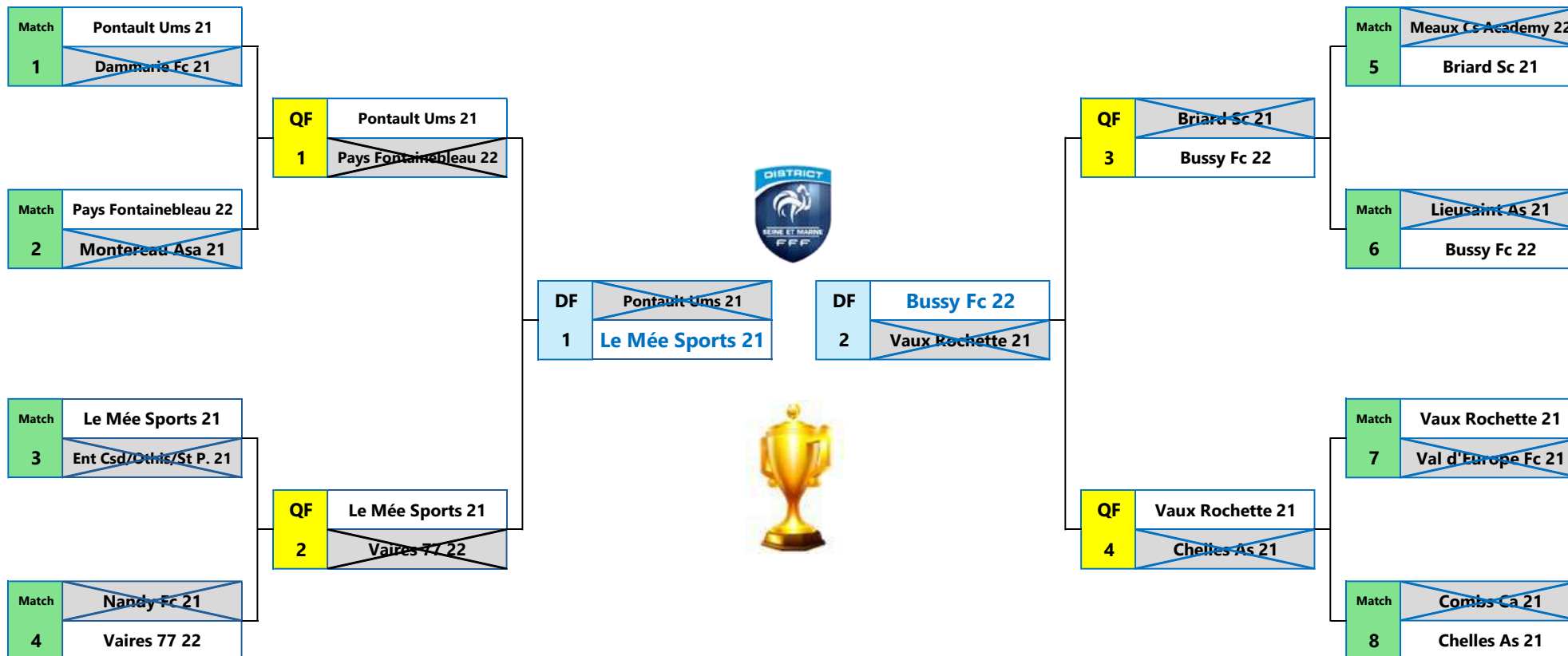
(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)



# COUPE 77 U15 - 2025/2026

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/2 Finale le 02 mai 2026

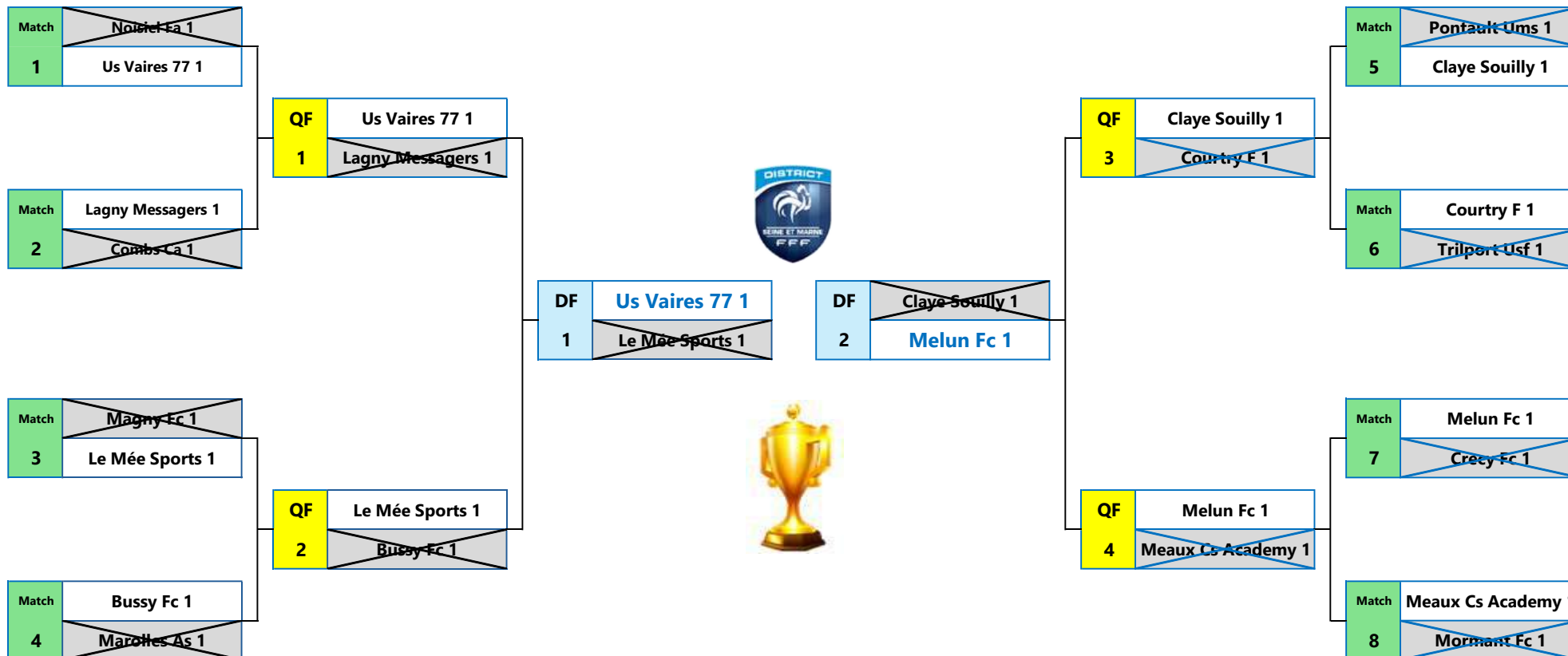
(Date limite de jeu le 14/05/2026)

1/4 de Finale le 04 avril 2026

(Date limite de jeu le 18/04/2026)

1/8e de Finale le 07 mars 2026

(Date limite de jeu le 21/03/2026)



# COUPE 77 U16 - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

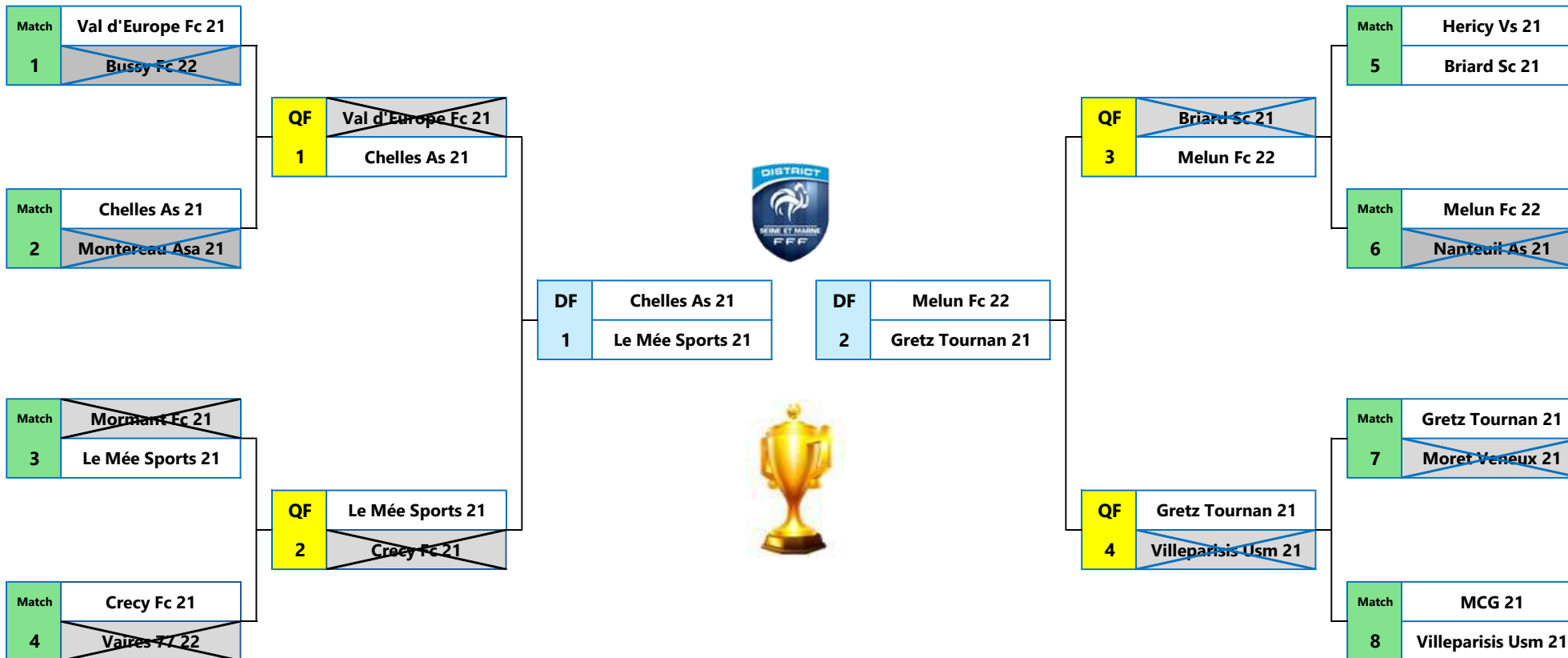
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 U18 - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

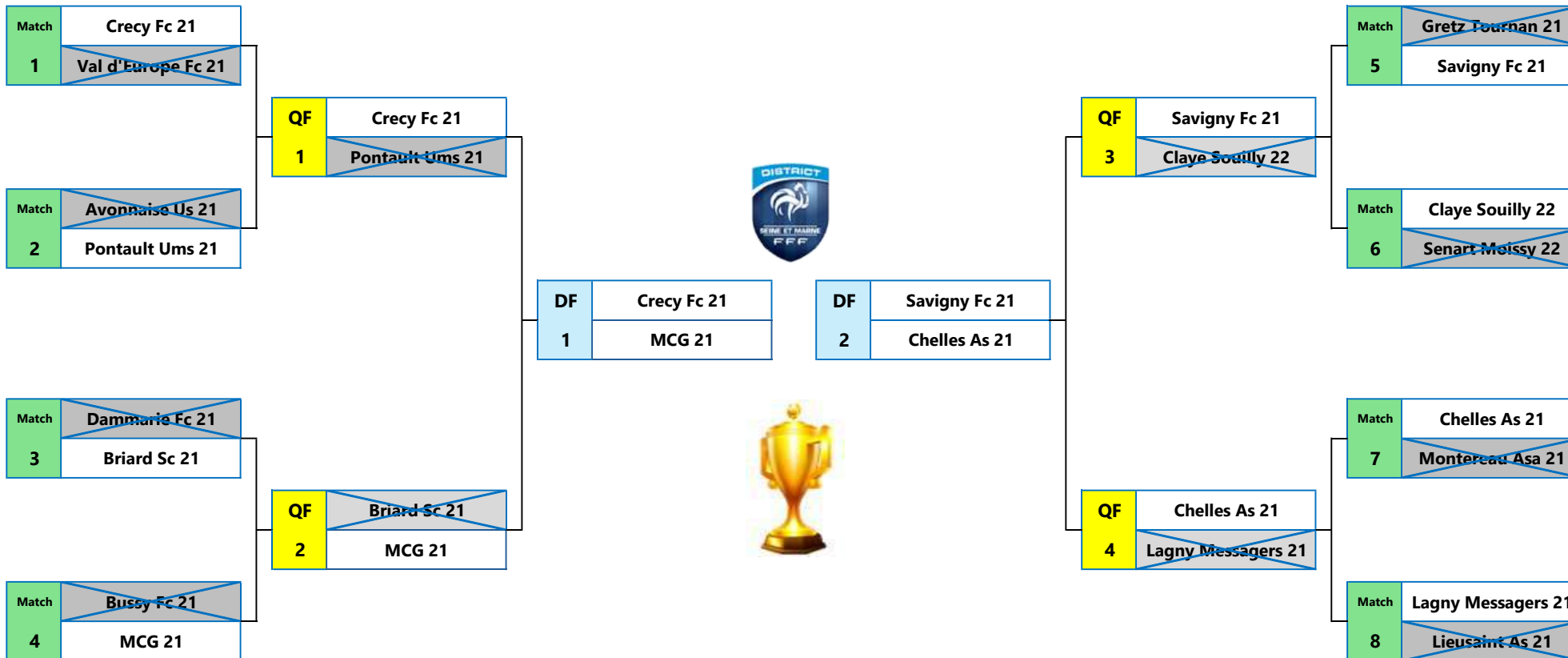
(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)



# COUPE 77 SENIORS - 2025/2026

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/2 Finale le 14 mai 2026

(Date limite)

1/4 de Finale le 19 avril 2026

(Date limite de jeu le 30/04/2026)

1/8e de Finale le 08 mars 2026

(Date limite de jeu le 05/04/2026)

